



# Rappel



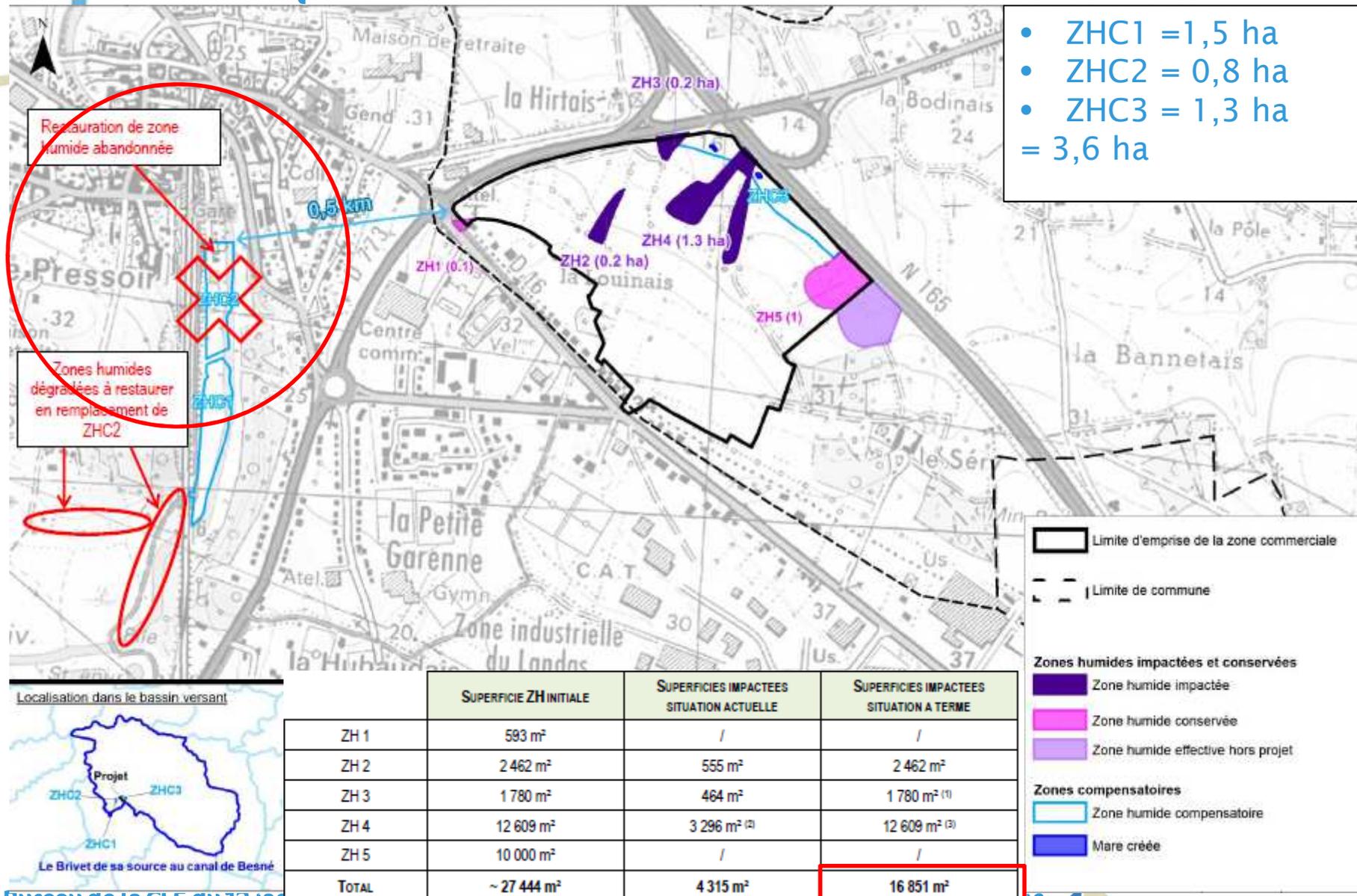
- Emprise totale des terrains = 30 ha.  
Aménagements = 18,6 ha.
- 2,75 ha zh inventoriées.
- Projet de 30 ha divisé en 3 sous bassins pluviaux.
- Respect du Qfuite = 3l/s/ha.
- EU collectées puis acheminées vers la STEP de Pontchâteau (2013).
- Travaux déjà réalisés et régularisés en 2015

- 3<sup>ème</sup> passage en bureau de la CLE + 2 avis informels.
- Objet du débat actuel : mesures compensatoires suite à la destruction de zones humides (ZHC2).
- Dossier actuel : conforme au projet proposé le 30 juin 2015 (avis informel).



**Bureau de la CLE du 12 janvier 2016 : Avis bureau Création d'une zone commerciale à la Hirtais sur la commune de Ste Anne sur Brivet - SERENIS**

# Proposition de site pour la mesure compensatoire de Sainte Anne sur Brivet



# site pour la mesure Sainte Anne sur Brivet

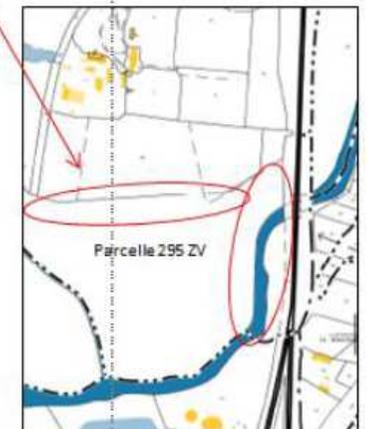
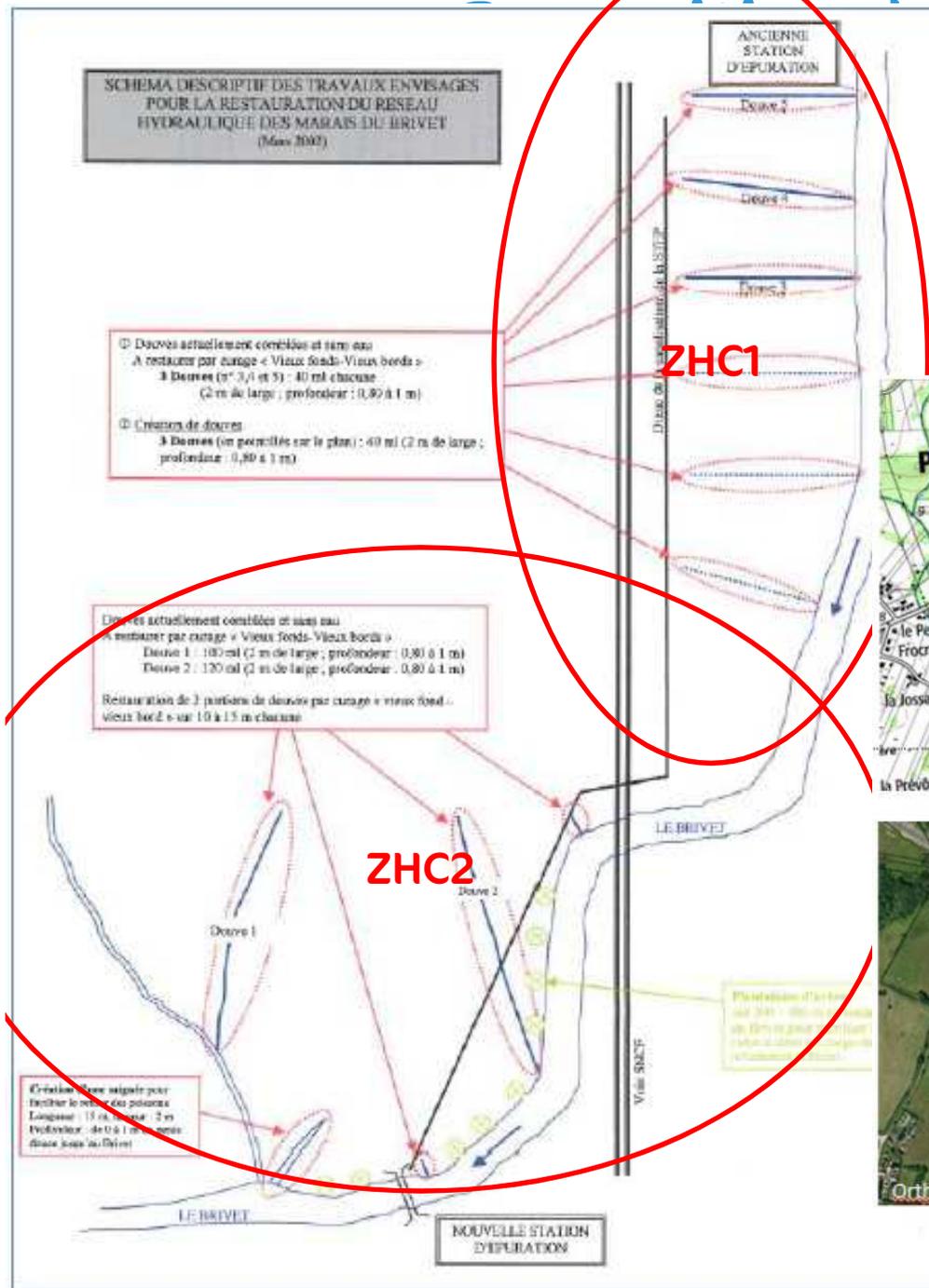
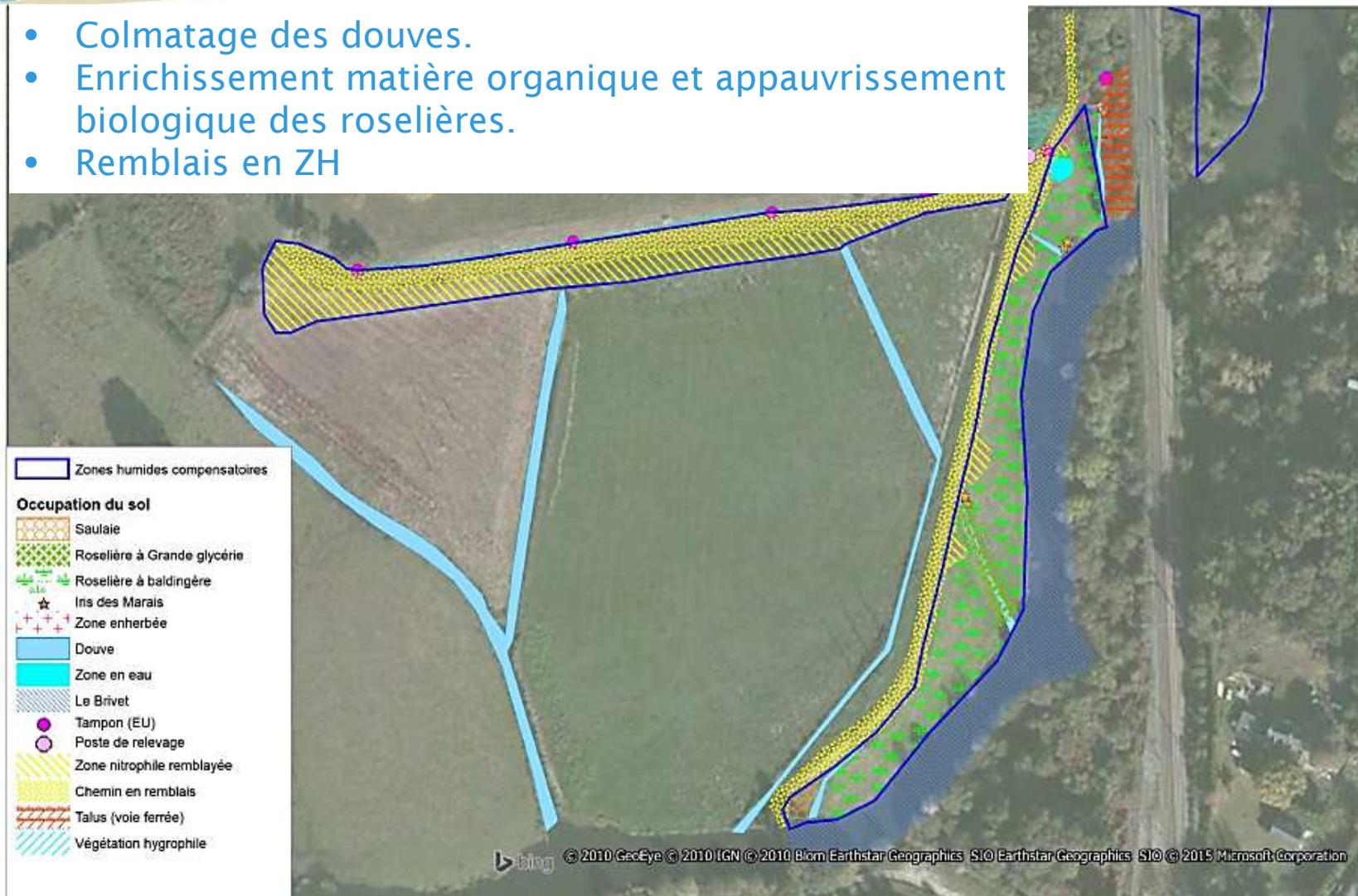


Fig. 1. Travaux sur la frayère réalisés en mars 2002 par la Fédération de Pêche

# Proposition de site pour la mesure compensatoire de Sainte Anne sur Brivet

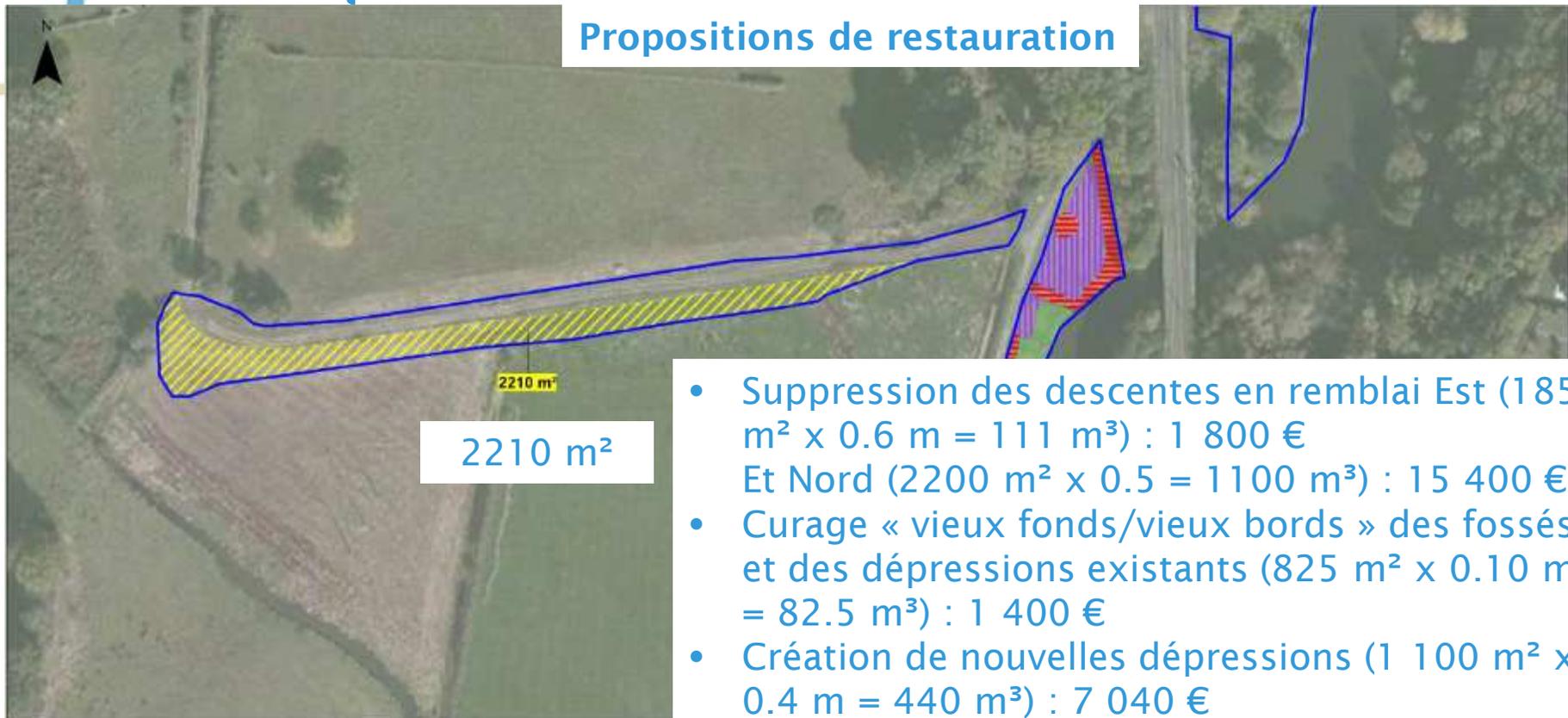
Etat actuel de la ZHC2

- Colmatage des douves.
- Enrichissement matière organique et appauvrissement biologique des roselières.
- Remblais en ZH



# Proposition de site pour la mesure compensatoire de Sainte Anne sur Brivet

## Propositions de restauration



2210 m<sup>2</sup>

 Zones humides compensatoires

### Interventions générales sur la zone humide

 Enlèvement remblais

 Fauche exportatrice de la roselière

### Interventions propres au fonctionnement de la frayère

 Enlèvement de la couche de matière organique colmatant les frayères (5 à 10 cm)

 Création de dépressions (décaissement et exportation des matériaux)

- Suppression des descentes en remblai Est ( $185 \text{ m}^2 \times 0.6 \text{ m} = 111 \text{ m}^3$ ) : 1 800 €  
Et Nord ( $2200 \text{ m}^2 \times 0.5 = 1100 \text{ m}^3$ ) : 15 400 €
- Curage « vieux fonds/vieux bords » des fossés et des dépressions existants ( $825 \text{ m}^2 \times 0.10 \text{ m} = 82.5 \text{ m}^3$ ) : 1 400 €
- Création de nouvelles dépressions ( $1\ 100 \text{ m}^2 \times 0.4 \text{ m} = 440 \text{ m}^3$ ) : 7 040 €
- Fauche exportatrice de la roselière : 1 500 €
- Rédaction et mise en place d'un plan de gestion : intégrées au plan de gestion des autres mesures compensatoires zones humides.

© GeoEye © 2010 IGN © 2010 Blom Earthstar Geographics SIO Earthstar Geographics SIO © 2015 Microsoft Corporation

# Proposition de site pour la mesure compensatoire de Sainte Anne sur Brivet

TYPE DE FONCTIONNALITE		ETAT AVANT RESTAURATION		ETAT APRES RESTAURATION	
		IMPORTANCE DE CHAQUE FONCTIONNALITE	REMARQUE(S)	IMPORTANCE DE CHAQUE FONCTIONNALITE	REMARQUE(S)
Hydraulique	Expansion des crues		Parcelle inondable bordant le Brivet.		Amélioration par l'enlèvement de 2 400 m <sup>2</sup> (environ 1 200 m <sup>3</sup> ) de remblais.
	Régulation du débit d'étiage		Parcelle bordant le Brivet.		Parcelle bordant le Brivet.
	Recharge des nappes				
	Recharge du débit solide des cours d'eau		Couvert végétal dense (quelques ligneux et roselières dominantes).		Couvert végétal dense (principalement des roselières). Mise en place d'une fauche exportatrice des roselières.
Biogéochimique	Régulation des nutriments		Ces fonctionnalités sont altérées par des remblais et par l'absence d'exportation des résidus de broyage des roselières. Ces résidus créent une couche de matière organique en surface de la zone. Le couvert végétal spontané et ses capacités d'autoépuration de l'eau sont perturbés par la présence de cette couche organique.		Amélioration notable du fait de l'enlèvement des remblais et de la mise en place d'une fauche exportatrice de la roselière sur toute la zone et de l'enlèvement de la couche organique sur une superficie d'environ 825 m <sup>2</sup> . Le couvert végétal et ses capacités d'autoépuration de l'eau ne seront plus perturbés par les résidus de broyage des roselières.
	Rétention des toxiques (micropolluants)				
	Interception des matières en suspension				
Biologique	Intérêt biologique/Écologique		Intérêt biologique et fonctionnement de la frayère altérés par l'absence d'exportation des résidus de broyage des roselières (tendance à l'eutrophisation du milieu, à la banalisation et à la simplification de la végétation).		Intérêt biologique va augmenter et amélioration du fonctionnement des frayères du fait de l'exportation des résidus de fauche des roselières et du décolmatage des zones en eau.

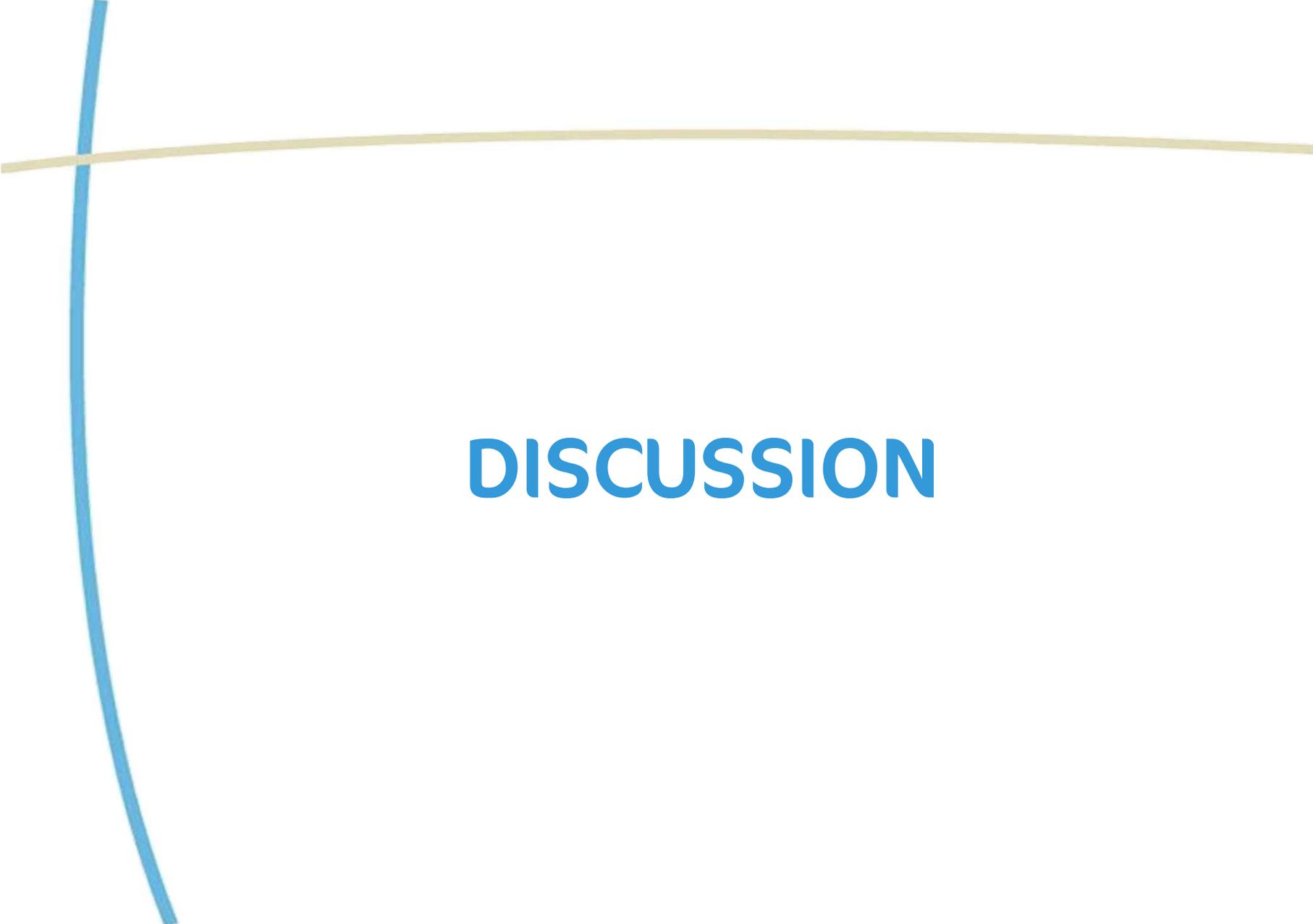
# Proposition de site pour la mesure compensatoire de Sainte Anne sur Brivet

## Coûts restaurations ZHC

- $ZHC1 + ZHC2 + ZHC3 = 18\ 600 + 27\ 140 + 31\ 000 = 76\ 740\ €$

## Suivi

- Pendant 3 ans :
  - 1 sortie en mars (amphibiens) 2 750€ HT;
  - 1 sortie mai/juin (flore), 2 750 € HT;
  - Suivi par un écologue.
- Zone de frayères : suivi du fonctionnement piscicole par pêche électrique - suivi fédération de Pêche - 3 500 € HT (ZHC1).
- Rapport : 8 000 € HT.
- Idem à n+6 et n+10.
- 17 000 € HT.



# DISCUSSION